

## Lettre d'infos n°13

### Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 15 décembre 2022

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,  
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,  
Mesdames les membres du RASED,

En cette toute fin de période et d'année, je viens vous remercier de votre engagement quotidien au service des élèves dans des conditions qui peuvent être difficiles. Par votre action, de la petite section au CM2, vous permettez à des générations d'élèves d'aborder le plus sereinement possible l'entrée au collège. Vous pouvez être fiers du travail réalisé patiemment chaque jour, chaque semaine, chaque année au service de cette grande et ambitieuse mais combien difficile mission qu'est le service public d'éducation. Au nom de l'institution je vous en remercie et vous assure de toute ma considération autant que de mon respect.

Marie Gabrielle VACHETTE



Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Extraits de l'article L111-1 du code de l'éducation

Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

## Sommaire

### DIRECTEUR

1-5 minutes pour... redonner du sens au métier d'enseignant

2-Contrôle CNIL - Campagnes de "contact-tracing" - suppression des données

3-Evaluations nationales "Point d'étape CP". Janvier 2023

4-Fin de la campagne de recrutement des volontaires du service civique

5-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 12 au 16 décembre

## **1-5 minutes pour ...redonner du sens au métier d'enseignant**

Article L111-1 du code de l'éducation *Version complète*

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en oeuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale.

Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

## 2-Contrôle CNIL - Campagnes de "contact-tracing" - suppression des données

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/tfd3nHB7Q7xLfjw>  
un courrier relatif aux suppressions des données collectées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19, y compris les campagnes de contact-tracing.

## 3-Evaluations nationales "Point d'étape CP". Janvier 2023

Les évaluations nationales *Point d'étape CP* se tiendront dans chaque école du **16 au 27 janvier 2023**. La saisie des réponses des élèves s'effectuera entre le 16 janvier et le 3 février. Dès la saisie des réponses des élèves terminée, les résultats individuels et par classe seront disponibles à partir du 17 janvier. Pour La Réunion, les évaluations se tiendront du 6 au 17 février 2023 et la période de saisie des réponses des élèves s'étalera du 6 au 24 février.

Les conditions de recueil et de conservation des données personnelles ont fait l'objet d'une communication aux parents à l'occasion des évaluations de septembre 2022 et ceci peut donc leur être rappelé. Vous trouverez également un document de présentation à destination des familles sur le site *eduscol*.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les parents d'élèves doivent bénéficier d'une présentation individualisée des résultats. Ils seront informés de l'accompagnement adapté mis en place par le professeur. Des fiches descriptives des exercices à leur attention sont disponibles.**  
<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-en-cp-et-ce1-fiches-descriptives-des-exercices-reperes-342046>

**Vous trouverez sur eduscol dès le 3 janvier** (<https://eduscol.education.fr/1491/evaluer-en-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite>) plusieurs documents pour mieux vous informer du contenu et des principes de cette évaluation :

- Cahier de l'élève et guide du professeur
- Versions adaptées des cahiers et des guides à destination des élèves à besoins particuliers
- Exemples de modalités de passation sous forme de vidéos.
- Capsules vidéos en LSF et en LfPC
- Guide des scores
- Fiches ressources pour l'accompagnement des élèves
- Diaporama de présentation du dispositif à l'attention des IEN et directeurs d'école
- Guide pour l'accès directeur au portail de saisie et de restitution
- Guide pour l'accès enseignant au portail de saisie et de restitution
- Information à destination des parents d'élèves sur le traitement des données personnelles

## 4-Fin de la campagne de recrutement des volontaires du service civique

Je vous informe que nous avons atteint le maximum de la dotation qui nous a été attribué pour le recrutement des volontaires en service civique pour le mois de janvier 2023. Aussi, je vous remercie de ne plus effectuer de recrutements de volontaires en service civique pour l'année scolaire 2022-2023.

Je vous précise cependant que les candidats inscrits sur les quelques fiches reçues dernièrement seront recrutés uniquement si nous avons des désistements.

## 5-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 12 au 16 décembre

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'actualité de la semaine pour l'OCCE 63 :

- **Pour les équipes pédagogiques dans leur ensemble :**

- Journée de la Coopération 2023 : Cette 3ème édition aura lieu le **mercredi 15 mars** et aura pour thème "Coopérer pour renforcer la relation enfant-nature à l'école". L'après-midi, nous accueillerons A.-L. Nesme, sociologue spécialiste de la question. La matinée sera consacrée à la question de "l'école dehors", pour laquelle **nous cherchons des collègues qui souhaiteraient partager leur expérience**.
- Conseil d'administration : Il a été décidé que les équipes des écoles et des circonscriptions seraient désormais invitées systématiquement. Ainsi, il vous sera possible de **participer ponctuellement si un des sujets abordés vous tient particulièrement à cœur**. Le prochain conseil aura lieu le **mardi 10/01 à 17H30, en format hybride**.

L'ordre du jour, pour l'instant, comporte des décisions en prévision de l'AG nationale ainsi que l'étude des aides à projets coopératifs des écoles du département reçues à ce jour.

*Invitation et lien pour la visio envoyés ultérieurement.*

### **Pour les enseignants des cycles 3 et 4 :**

- Action nationale "Porté disparu" : Il s'agit d'un projet ciblant les **compétences de l'EDD**, auquel vous pouvez inscrire votre classe dès à présent.

*Informations complémentaires et liens ultérieurement.*